

## **RÈGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI NOCTURNE DU PAYS D'AUGE**

### **Article 1 : Dates**

Le Pays d'Auge Badminton organise un tournoi de badminton **le vendredi 22 mars 2019**, autorisé sous le numéro ..... selon les règles de la FFBad et du règlement ci-après.

### **Article 2 : Conditions de participation**

Tout participant doit être en règle avec la FFBad et doit être en possession de sa licence en cours de validité le jour du tirage au sort et de la compétition.

### **Article 3 : Juge-arbitrage**

Le Juge-arbitre, désigné par le comité d'organisation, est Madame Béatrice Beltrame.

### **Article 4 : Organisation**

Le tournoi est ouvert à tous les vétérans, seniors, juniors, cadets de R5 à P12 en double.

### **Les séries seront composées en fonction du CPPH de la paire.**

Tous les tableaux se dérouleront en poule avec deux sortants par poule, puis en élimination directe.

### **Article 5 : Inscriptions**

**Le nombre de participants étant limité, les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée et le paiement des droits d'inscription se fera en même temps. Elles devront parvenir avant le 8 mars 2019** (cachet de la poste faisant foi).

Les joueurs sans partenaire de double pourront s'inscrire "au choix", l'organisateur se chargeant de leur trouver un partenaire dans la mesure du possible. Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par le joueur) ou de sa non-participation dans le délai imparti par le juge arbitre.

### **Article 6 : Montant des inscriptions**

Le montant des inscriptions est de 12 euros (dont 2 euros correspondant au timbre FFBAD). Une inscription arrivant sans règlement ne sera pas prise en compte. Le règlement sera à l'ordre du PAB.

### **Article 7 : Désistement**

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date du tirage au sort.

Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...) fournies dans les délais impartis. Pour la procédure, se référer à la circulaire 4.2.C3. : Forfaits, définition et procédure.

Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort (cf. la Procédure de gestion des forfaits et sanctions de la FFBA D).

### **Article 8 : Tirage au sort**

Les classements pris en compte sont les derniers officiellement publiés, avant la date du tirage au sort. Ce dernier sera effectué le vendredi 15 mars 2019.

### **Article 9 : Pointage**

Tout participant devra se faire pointer à l'accueil dès son arrivée, au moins 30 minutes avant le début de son premier match et ne devra en aucun cas quitter le gymnase pendant toute la durée du tournoi sous peine de disqualification lors de l'annonce de son match.

### **Article 10 : Horaires**

Le tournoi se déroulera de 19h30 (début des matches, avec convocations à 19h) à 4h (fin estimée du dernier match).

Un aménagement de l'échéancier pourra être effectué **sur demande préalable** pour les personnes ne pouvant être présentes pour 19h30.

L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant, ce dernier ainsi que les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge-arbitre ou du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi.

### **Article 11 : Volants**

Le volant officiel sera le Yonex AS30 pour les volants plumes et Yonex Mavis 300 pour les plastiques. Ils sont en vente sur le lieu de la compétition et seront utilisés en cas de litige entre joueurs.

Les volants sont à la charge équitable des joueurs.

### **Article 12 : Tenue**

Une tenue de badminton conforme à la circulaire Tenues vestimentaires et publicité de la FFBA D est exigée sur le terrain.

### **Article 13 : Temps de repos et appel**

Le temps de repos entre deux matchs sera au minimum de 20 minutes. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match.

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match : feuille de match retirée à la table de marque, volants en nombre suffisant. La feuille de match sera ramenée immédiatement après la fin du match.

Seuls auront accès au plateau du jeu, les joueurs appelés devant disputer un match, les officiels techniques et les personnes du comité organisateur.

Passé le délai d'appel, tout joueur, joueuse, ou toute paire de double non présent sur le terrain sera disqualifié par le juge-arbitre, quel que soit le stade de la compétition.

#### **Article 14 : Arbitrage**

Les matchs sont en auto-arbitrage. Toutefois, si un joueur désire un arbitre, il devra se manifester auprès du juge-arbitre, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

#### **Article 15 : Produits dopants**

Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives doit le signaler et le justifier auprès du juge-arbitre. En cas de contrôle anti-dopage positif, le montant des prix perçus sera remboursé à l'organisateur.

#### **Article 16 : Obstacles**

Concernant les différents obstacles au-dessus des terrains, le volant sera faute s'il touche les infrastructures en jeu et let une fois au service puis faute.

#### **Article 17 : Responsabilité**

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, détériorations ou autres incidents.

#### **Article 18 : Acceptation**

Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.

#### **Article 19 : Droit à l'image**

Toute personne s'inscrivant au tournoi accepte que son image soit utilisée pour différents supports (vidéos, affiches, presse).